

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mars 2022



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame MONTEIRO

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICH - Madame BATAILLE - Madame BLAYA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Madame HERVIEU - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

Membres excusés :

Monsieur BORDAT (pouvoir Madame MARTIN) - Monsieur AVENA (pouvoir Monsieur HOAREAU) - Monsieur HAMEAU (pouvoir Madame ZIVKOVIC) - Monsieur MASSON (pouvoir Madame TENENBAUM) - Monsieur MEZUI (pouvoir Monsieur DESEILLE) - Monsieur N'DIAYE (pouvoir Madame AKPINAR-ISTIQUAM) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Monsieur DAVID (pouvoir Madame JACQUEMARD) - Monsieur CHEVALIER (pouvoir Monsieur BOURGUIGNAT) - Monsieur SIBERT (pouvoir Monsieur DE VREGILLE) - Monsieur CHATEAU (pouvoir Madame KOENDERS) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Monsieur ROBERT)

Membres absents :

Madame MODDE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Soutien au peuple ukrainien

Monsieur REBSAMEN expose :

L'invasion de l'Ukraine par la Russie est un drame qui engendre des besoins humanitaires très importants. La violence armée est à l'origine de souffrances et de pertes humaines généralisées, de dégâts portés aux infrastructures civiles, de déplacement à grande échelle des populations ukrainiennes dans les pays limitrophes qui les accueillent en urgence, comme plus largement dans toute l'Union européenne.

Cette situation alarmante met en évidence la nécessité de réagir rapidement en apportant une aide d'urgence aux réfugiés tant en France que dans les pays voisins où des ukrainiens se réfugient.

Dès le début du conflit, la Ville de Dijon a manifesté sa solidarité avec l'Ukraine et les ukrainiens et soutenu les initiatives citoyennes dijonnaises visant à collecter des dons, accueillir les réfugiés et à faciliter la circulation de l'information sur la solidarité dijonnaise.

Les actions menées en Ukraine en appui à l'Etat et au peuple ukrainiens sont portées majoritairement par l'Union européenne, ses Etats membres et les organisations humanitaires (Croix rouge internationale, Secours populaire français ...).

Dijon entend également être solidaire de sa ville partenaire roumaine de Cluj-Napoca, qui se voit confrontée à un afflux important de réfugiés.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous propose d'accorder une aide exceptionnelle d'un montant de 100 000 €, répartis entre le Secours populaire français, la Croix Rouge internationale, les associations de solidarité dijonnaises et la ville partenaire de Cluj-Napoca en Roumanie:

- 15 000 euros pour le Secours populaire français ;
- 15 000 euros pour la Croix Rouge internationale ;
- 10 000 euros pour les associations de solidarité de Dijon avec l'Ukraine ;
- 60 000 pour la ville de Cluj-Napoca.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – décider d'attribuer une aide exceptionnelle de 100 000 € sur le budget 2022 pour soutenir le peuple ukrainien, dont le versement interviendra dès que la délibération sera devenue exécutoire ;

2 – m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ